

orthostatiques (tels que les antihypertenseurs ou les antiangoreux). En ce qui concerne le traitement médicamenteux de l'hypotension orthostatique, les directives préconisent surtout, bien que cela ne soit pas suffisamment étayé, l'utilisation d'acétate de fludrocortisone, un minéralocorticoïde, en association à une consommation suffisante de sel et

d'eau. Il convient toutefois de tenir compte ici des effets indésirables tels que l'hypokaliémie, l'œdème et l'hypertension en position couchée. La fludrocortisone peut être prescrite sous forme magistrale à la dose de 0,1 à 0,3 mg par jour ("gélules à 0,1 mg de fludrocortisone acétate FTM").

Informations récentes mars 2013

Les « Informations Récentes » d'avril 2013 sont déjà disponibles dans la rubrique « Bon à savoir » sur notre site Web et seront publiées dans les Folia de mai 2013.

▼: médicament à base d'un nouveau principe actif ou nouveau médicament biologique, pour lequel la notification d'effets indésirables au Centre Belge de Pharmacovigilance est encouragée.

- Le **fosaprépitant (Ivemend®▼)**; chapitre 3.4.4.) est une prodrogue de l'aprépitant qui est rapidement transformée en apnépitant après administration par voie intraveineuse. Le fosapnépitant (à usage intraveineux) tout comme l'apnépitant (Emend®, par voie orale) sont des antiémétiques de la classe des antagonistes des récepteurs de la neurokinine NK₁. Ils sont indiqués, en association à un antagoniste de la 5-HT₃ et à un corticostéroïde dans la prévention des nausées et des vomissements induits par certaines chimiothérapies moyennement à hautement émétisantes. Les effets indésirables et les interactions du fosapnépitant sont comparables à ceux de l'apnépitant (entre autres hoquet, constipation, élévation des enzymes hépatiques, interactions au niveau du CYP3A4 et du CYP2C9); le fosapnépitant expose de plus à des réactions au site d'injection et des réactions d'hypersensibilité liées à la présence d'un excipient (poly-

sorbate 80) dans la préparation injectable. Le fosapnépitant est incompatible avec les solutions de Hartmann et de Ringer Lactate. Le fosapnépitant est réservé à l'usage hospitalier.

- La spécialité **Danatrol®** à base de **danazol** (un inhibiteur de la sécrétion hypophysaire de LH et FSH; chapitre 5.3.6.) est retirée du marché en Belgique. Le danazol a des indications limitées telles que l'endométriose, la maladie fibrokystique, mais aussi l'œdème angio-neurotique héréditaire pour lequel on ne dispose pas toujours d'alternative. La spécialité est encore toujours disponible dans d'autres pays tels que la France, l'Espagne et l'Italie, et peut donc être importée de l'étranger par le pharmacien sur base d'une déclaration du médecin (voir www.fagg-afmps.be/fr/binaries/AR-KB-2006-12-14-ANNEXE-VI_tcm291-27195.pdf) en respectant la réglementation en vigueur (loi du 29/03/12 ; article 44).